

*Proposition présentée par les députés :  
Mmes et MM. Vincent Maitre, Fabiano Forte,  
Guy Mettan, Anne Marie von Arx-Vernon,  
Béatrice Hirsch, Serge Dal Busco et Michel  
Forni*

*Date de dépôt : 14 février 2013*

## **Proposition de motion**

### **Des solutions pour une nuit genevoise attrayante et sans vacarme !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
vu la décision du service du commerce de refuser la dérogation de  
prolongation horaire de 28 bars genevois ;  
vu les pétitions déposées par les habitants des rues concernées ;  
vu l'absence de solutions satisfaisantes pour les tenanciers de bars et les  
habitants ;

considérant :

- les nuisances sonores existantes dans les rues concernées, notamment les  
rues de l'Ecole-de-Médecine, Vautier et Henri-Blanvalet ;
- les plaintes compréhensibles des habitants ;
- les difficultés de collaboration entre le canton, les communes et les  
acteurs concernés ;
- la décision du SCOM mettant en danger la viabilité économique et  
financière des établissements concernés ;
- la nécessité pour Genève d'offrir une vie nocturne attrayante ;

invite le Conseil d'Etat

- à revenir sur sa décision de refuser la prolongation horaire demandée par  
les 28 établissements concernés ;

- à proposer une répartition juste entre la présence d'agents cantonaux et les efforts des propriétaires d'établissements ;
- à améliorer sa collaboration avec les communes concernées pour une lutte commune contre les nuisances sonores ;
- à étudier la possibilité d'une médiation efficace entre les habitants et les propriétaires d'établissements ;
- à continuer de manière proactive et ferme la lutte contre le bruit.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le service du commerce de la République et canton de Genève a décidé début février de refuser la dérogation de prolongation horaire de 28 bars genevois. Cette décision a provoqué des réactions contrastées.

Les habitants des rues concernées se sont dits soulagés. En effet, leur situation s'est gravement détériorée ces dernières années. Le niveau de nuisance sonore a augmenté au point de devenir insupportable en fin de semaine notamment. Suite à plusieurs pétitions, les habitants attendaient une décision ferme de l'Etat.

Par contre, les tenanciers de bars ont accusé le choc. Pour eux, la décision est difficile à comprendre. En effet, des discussions avec les autorités pour lutter contre le bruit étaient encore en cours. Des efforts ont été consentis. Le choix des établissements concernés ne semble pas toujours logique et n'a pas été motivé. De plus, la prolongation horaire en fin de semaine représente au moins un cinquième du chiffre d'affaire pour les établissements cités. Sans la dérogation, leur situation deviendrait donc économiquement critique.

Cette situation extrêmement clivée est une preuve supplémentaire des difficultés que rencontrent les autorités et les acteurs concernés au moment de chercher des solutions. Malgré différentes propositions politiques et une prise de conscience généralisée, la question reste complètement ouverte : comment garantir une offre de vie nocturne attrayante tout en respectant le droit des habitants à leur tranquillité ?

Il s'agit donc ici de prendre des décisions rapides pour détendre la situation, tout en installant une réflexion à moyen et long terme pour trouver une solution durable.

La première mesure que nous préconisons est de revenir sur le refus des dérogations. En effet, la mesure met en danger la santé économique des établissements concernés. Avec la disparition de 20% en moyenne de leur chiffre d'affaire, les propriétaires d'établissements annoncent des licenciements (2 à 3 employés par bar) et ce d'ici à une quinzaine de jours. De plus, les bars et restaurants touchés sont souvent des piliers de la nuit genevoise. Réduire son offre aura des effets négatifs en termes d'image et d'attractivité de notre canton. La réaction des clients ne s'est d'ailleurs pas fait attendre sur les réseaux sociaux. Des mesures de protestations ont été mises en place.

Deuxièmement, nous demandons des patrouilles de policiers dans les rues concernées entre une heure et trois heures du matin. Fermer les bars ne fera que déplacer le problème. Les clients ne rentreront pas plus tôt, et traîneront dans la rue sans la surveillance des propriétaires d'établissement. Il faut donc trouver un système où une présence des forces de l'ordre évite de manière importante les débordements sans mettre en danger les établissements. Les tenanciers de bars se plaignent notamment des individus qui viennent devant leurs établissements avec leurs propres boissons et sont peu réceptifs à leurs demandes de calmer le jeu.

Troisièmement, les propriétaires d'établissements doivent continuer et renforcer leur action contre le bruit. Après un entretien avec quelques propriétaires de bars de la rue de l'Ecole-de-Médecine, nous nous sommes rendus à l'évidence que des mesures étaient déjà prises. Les tenanciers ont créé une union pour engager des chuchoteurs, fichent les auteurs de troubles, engagent des employés pour mettre de l'ordre sur leurs terrasses. Ils ont également mis en place un système de gobelets récupérables pour éviter le bruit de verre cassé. Une semaine avant la décision du SCOM, ils présentaient à la Ville et au SCOM un système de gobelets harmonisés pour toute la rue. Les nuisances réelles ne doivent cependant pas être banalisées et les efforts doivent être renforcés.

Enfin à moyen et long terme, nous demandons que la présence des forces de l'ordre soit maintenue tout en testant l'introduction de médiations entre les habitants et les propriétaires d'établissements. Les solutions proposées doivent être testées et évaluées. Les habitants doivent pouvoir avoir un accès direct aux tenanciers et aux forces de l'ordre pour mettre en place des solutions rapides.

Une situation plus calme et contrôlée est bénéfique pour tous. Nous demandons que le problème soit pris dans son ensemble et non traité de manière incomplète par des mesures punitives et peu efficaces alors que des solutions concrètes existent.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente proposition de motion.